

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1220

AMENDEMENT

présenté par
Mme Joncour et Mme Bamana

ARTICLE 6

À la deuxième phrase de l'alinéa 16, substituer au mot :

« quinze »,

le mot :

« trente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Tous les pays qui pratiquent l'euthanasie disposent que ce délai est beaucoup plus long.

Nous parlons de la vie des patients, le temps est, en soi, un élément de réflexion.